



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PACTE CULTUREL

« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »

Entre

Le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Monsieur Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes,
Ci-après désigné « le Ministère de la culture et de la communication », ou « l'Etat »

Et

La Ville de Vence, représentée par Monsieur Loïc DOMBREVAL, Maire de Vence,
Ci-après désignée « la ville de Vence » ou « la Ville »

Préambule

La culture est un bien commun de la Nation.

Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les politiques culturelles de l'Etat et des Collectivités locales expriment en effet une vision commune de l'intérêt général ; elles supposent l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain, et elles se traduisent par :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
- La préservation et la valorisation de notre patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société, mettent l'ensemble de la puissance publique à l'épreuve, le Ministère de la culture et de la communication et la ville de Vence réaffirment leur engagement en faveur de la culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité, des territoires et de leur population.

Aussi l'Etat, comme la Ville de Vence s'engagent à maintenir à partir de 2016, et pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

La ville de Vence, en dialogue avec le Ministère de la culture et de la communication qui apportera son expertise et le cas échéant son concours dans le cadre des dispositifs de droit commun, s'engage dans une réflexion pour la définition d'un projet cohérent de politique culturelle à moyen terme, avec pour objectif d'intégrer la dimension culturelle dans un projet plus global de territoire, articulant les enjeux culturels et patrimoniaux aux enjeux d'urbanisme, d'activité touristique, de valorisation du patrimoine naturel, de développement du lien social en synergie avec les huit communes du pays vençois.

Pour la Ville, l'ambition se résume en ces termes : **une culture innovante, pour tous, toute l'année et dans toute la ville.**

Une culture innovante, favorisant l'acte créateur des artistes dans la cité

▪ La liste est longue des créateurs ou acteurs du monde culturel qui ont marqué ce territoire de leur présence : Raoul Dufy, Chaïm Soutine, Henri Matisse – qui a résidé à la Villa le Rêve et conçu à Vence son chef d'œuvre, la chapelle du Rosaire -, Marc Chagall Jean Dubuffet, Witold Gombrowic, Arman, ou plus récemment Jean Charles Blais et Franta. Yvon Lambert, né à Vence, passionné de l'art et des livres, a ouvert sa première galerie place du Grand Jardin, avant de devenir l'un des plus grands collectionneurs français de l'art contemporain international.

▪ La ville de Vence entend réactiver cette relation entre les artistes et son territoire. En particulier, elle souhaite accompagner la consolidation du projet du centre d'art au château

de Villeneuve. Celle-ci passe par l'élaboration, par l'association « Art Culture et Patrimoine », d'un projet culturel et scientifique capitalisant sur l'expérience partenariale conduite avec la Collection Lambert en 2015-2016, concrétisée en 2015 par les expositions Andres Serrano et Adel Abdessemed à fort rayonnement national et international. Le projet culturel du centre d'art se développera autour d'axes centrés sur la création contemporaine, l'ouverture aux différentes catégories de publics, les liens avec les acteurs culturels et les réseaux de l'art sur le territoire comme au niveau national. L'objectif est que ce projet puisse être conçu en liaison avec un principe de résidences d'artistes dans la ville, et que des interventions d'artistes puissent être mises en œuvre à l'occasion des expositions, en cohérence avec les ateliers pédagogiques organisés par le lieu.

- La Ville souhaite par ailleurs faire émerger des propositions innovantes initiées par des artistes du territoire ou des artistes extérieurs invités, à l'image du projet photographiques « Tandem » mené en 2015, fondé sur la participation des habitants et donnant lieu à une présentation dans l'espace public de la cité.

- Enfin, autour d'un axe croisant patrimoine et art contemporain, la Ville souhaite étudier des conditions de faisabilité d'un projet de chapelles développé sur le thème du lien entre art sacré et art profane. Cette ambitieuse proposition porte sur la réalisation d'un « nouveau calvaire », sous la forme d'un parcours de chapelles dont la conception serait confiée à des artistes contemporains internationaux.

Une culture pour tous, notamment par le développement des liens entre culture et éducation

- La ville de Vence souhaite renforcer l'accessibilité des tous les publics à la culture. La Médiathèque de Vence s'engage en ce sens sur la voie de la numérisation. Elle sera par ailleurs force de proposition vers les publics avec des actions nombreuses autour de la musique, de la lecture et de l'image (conférences, café littéraire, ateliers d'écriture, accueil de classes, projections, concerts, petites expositions). Le conservatoire de musique, de même, proposera chaque année une quarantaine de concerts d'orchestre, d'ensemble et auditions de classes tant à Vence que dans le département ou la région, dont certains auront lieu en partenariat avec les associations de la ville ainsi qu'avec les maisons de retraite ou dans les écoles.

- La Ville développe par ailleurs un projet de centre culturel municipal en cœur de ville, fondé sur une reconfiguration de l'existant : déplacement du centre culturel actuel – aujourd'hui éloigné géographiquement du centre - vers les locaux de l'ancienne gendarmerie (projet de requalification en cours), qui jouxtent les locaux du cinéma de la Ville ; nouvelle articulation des activités du service Vence Cultures (actuellement lieu de diffusion d'artistes contemporains locaux et de spectacles : théâtre, concerts, lectures, conférences) avec le nouvel établissement ; renouvellement des activités proposées aux publics en termes d'éducation culturelle et artistique.

- Enfin la Ville souhaite développer les synergies entre acteurs culturels et éducatifs. De la maternelle au primaire, du collège au Lycée Henri Matisse (filiale Arts Appliqués) et à l'Université, la Ville a créé une passerelle vers la connaissance à Vence. Ce renforcement passera notamment par l'articulation de l'action culturelle avec le projet éducatif de territoire : « l'art, le langage et la créativité » et par le partenariat scientifique, culturel et artistique avec l'Université de Nice Sophia-Antipolis, dans le cadre du Diplôme d'Université « Histoire de l'art et archéologie » et du Master « Management et de l'Art et du Tourisme culturel ».

Une culture toute l'année, en suscitant une dynamique des acteurs culturels du territoire

La ville de Vence souhaite favoriser chaque année une programmation de propositions ne se limitant pas à la période estivale. A ce titre, elle entend notamment :

- donner vie au label «Ville en poésie» attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication à la ville de Vence en 2015, grâce à l'action de la Médiathèque et des acteurs associatifs
- accompagner le projet du Festival des Nuits du Sud de création d'un deuxième temps fort, le « Printemps des Nuits du Sud », à partir de 2017. Le Festival contribue en effet grandement, depuis 18 ans, au rayonnement culturel du territoire (45 000 visiteurs en 2015).
- toujours dans le domaine musical, soutenir les acteurs associatifs du territoire et favoriser des initiatives telles que « Festi'Vence » de l'association Syrinx, ou encore le Festival de musique traditionnelle de la Conque.
- soutenir les actions cinéma et en particulier reconduire en 2016 l'opération « Jardin sur Court » en collaboration avec l'association Culture et cinéma - festival de court-métrage en plein air, présenté pour la première fois en 2015
- d'une manière générale, renforcer les actions croisées entre les opérateurs culturels de la commune, établissements municipaux, centre d'art, festivals, acteurs associatifs de la culture et du patrimoine à Vence, ainsi que les synergies entre actions culturelles et actions à vocation touristique, éducative, environnementale ou citoyenne.

Une culture dans toute la ville, croisant approche urbaine et revitalisation du patrimoine

- La Ville conduit des projets d'aménagement visant à constituer un nouveau parcours culturel en centre-ville, reliant la cité historique et la cathédrale, le centre d'art et la place du Frêne, la place du Grand Jardin (projet de requalification), la Villa Alexandrine (projet de requalification), le Centre Culturel municipal précité (projet de requalification de l'ancienne gendarmerie) et le cinéma, ainsi que la chapelle des Pénitents Blancs.
- Par ailleurs, la Ville porte des projets de valorisation du patrimoine religieux vençois : réhabilitation de la cathédrale Notre Dame de la Nativité, bâtiment classé monument historique ; réhabilitation des Chapelles du Calvaire dont l'étude est en cours d'achèvement en relation avec l'Association des édifices religieux vençois et avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.
- Enfin, la Ville conduit une réflexion prospective avec pour objectif de renforcer la liaison entre la ville haute et la cité historique (parcours culturel autour de Matisse et des artistes liés à la cité, comprenant la chapelle du Rosaire, la Villa le Rêve – ou Matisse a vécu et peint, et aujourd'hui propriété de la commune - et relié au pôle culturel du centre-ville ; développement d'un parcours dans la coulée verte de la Lubiane, directement accessible par les chemins descendant des remparts de la ville).

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2016-2018, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives à :

- la création et la diffusion artistique
- l'organisation des enseignements artistiques
- la conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique
- l'action en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et l'action en faveur de la langue française
- la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville.

ARTICLE 2 : Engagement du Ministère de la culture et de la communication.

L'Etat s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires de 2016-2018, le budget culture sur le territoire de la commune de Vence, tel qu'exécuté en 2015, soit un montant de **42 000 €** en autorisations d'engagement. A titre d'information, ces crédits étaient inscrits aux programmes 131 et 224.

ARTICLE 3 : Engagement de la Ville de Vence

La Ville de Vence s'engage à maintenir pour les exercices budgétaires 2016-2018, le budget culture tel qu'exécuté en 2015, soit un montant de **611 880 €** hors charges de personnel et moyens généraux. A titre d'information, la ventilation en 2015, est la suivante :

Subvention Art culture et patrimoine	371 600 €
Subventions autres associations	37 780 €
Festival Nuits du Sud	202 500 €

Par ailleurs, pour mémoire, les charges à caractère général (dont prestations pour manifestations culturelles) s'élèvent en 2015 à 467 424 €.

ARTICLE 4 : Suivi de la convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant pour le 31 Mars de l'année en cours, la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu, et le 31 Janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

ARTICLE 5 : politique de soutien et objectifs poursuivis

Cet engagement conjoint permet plus spécifiquement au Ministère de la Culture et de la Communication et à la Ville de s'engager sur les actions suivantes :

- soutenir les projets de l'association Art Culture et Patrimoine sur la base d'un projet culturel et artistique qui favorisera le développement des publics et une mise en réseau au niveau régional et national
- soutenir les projets de résidence d'artistes dans la ville avec présentation des oeuvres dans l'espace public
- étudier la création d'un parcours de chapelles dont la conception relèverait d'artistes contemporains
- développer l'accès de tous les jeunes aux arts et à la culture par des actions spécifiques par la création d'un parcours artistique et culturel de la maternelle jusqu'au lycée et l'université
- accompagner les initiatives telles que « Ville en poésie » et le festival des Nuits du Sud selon les dispositifs et les possibilités de chacun des signataires
- examiner les propositions associatives relevant des champs des arts visuels et du spectacle vivant
- étudier toute action de nature à préserver et valoriser le patrimoine : parcours culturels, réhabilitation de monuments et requalification de lieux historiques.

ARTICLE 6 : Avenant

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence.

ARTICLE 7 : conditions d'application

La présente convention produira ses effets sous réserve de son approbation par le Conseil Municipal du 14 décembre 2015, à compter de la date qui sera notifiée.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de Région.

Fait en deux exemplaires à Vence, le 22 Décembre 2015

Pour le Ministère de la culture et de la
communication
Le préfet des Alpes Maritimes



Adolphe COLRAT

Pour la ville de Vence

le maire



Loïc DOMBREVAl